

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de communes Bléré-Val de Cher

relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définition de 7 Périmètres Délimités des Abords

Par arrêté n°2021-027 du 23 février 2021, le Président de la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les Projets d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes de Bléré-Val de Cher (Indre-et-Loire) ainsi que la création des périmètres délimités des abords (PDA) autour des églises situées sur les territoires des Communes d'ATHEE SUR CHER, CERE-LA-RONDE, COURCAY, DIERRE, SAINT-MARTIN-LE-BEAU ; ainsi qu'autour du Château de la Gaillardière situé sur le territoire de la commune de LA-CROIX-EN-TOURAINNE, et des 14 monuments historiques situés sur les territoires des Communes de BLERE, LA CROIX-EN-TOURAINNE, CIVRAY-DE-TOURAINNE, CHENONCEAUX, CHISSEAUX et FRANCUAIL, **du lundi 29 mars 2021 à 09h00 au jeudi 29 avril 2021 à 17h00 inclus soit 32 jours consécutifs.**

Par décision du Tribunal Administratif d'Orléans du 20 janvier 2021, une commission d'enquête a été désignée composée de Monsieur Alain VAN KEYMEULEN en tant que président, et Messieurs Jean-Jacques ROUSSEAU et Jean-Pierre HOUDRE comme membres titulaires.

Le dossier du PLUi est constitué : du rapport de présentation, intégrant l'évaluation environnementale, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du règlement écrit et règlement graphique (plans des zones U urbaines, AU à urbaniser, A agricoles et N naturelles et leurs sous-secteurs), et des annexes.

L'évaluation environnementale du projet de PLUi et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation. L'avis de l'Autorité Environnementale est joint au dossier d'enquête publique, ainsi que les avis des communes membres et des personnes publiques associées.

Le dossier d'enquête publique unique en version papier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les commissaires enquêteurs seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Bléré-Val de Cher (39 rue Gambetta 37150 Bléré – du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00) ainsi que dans les 15 mairies du territoire pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 29 mars 2021 à 09h00 au jeudi 29 avril 2021 à 17h00 inclus :

- En mairie d'Athée sur Cher du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30, les lundi, mercredi et vendredi de 15h00 à 17h30 (fermée les mardi et jeudi après-midi) – 9 chemin des Dames, 37270 Athée sur Cher ;
- En mairie de Bléré, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 – 35 rue de Loches 37150 Bléré ;
- En mairie de Céré la Ronde, du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 – 5 rue Rabelais 37460 Céré la Ronde ;
- En mairie de Chenonceaux, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 – 1 place de la Mairie 37150 Chenonceaux ;
- En mairie de Chisseaux, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et le mardi de 15h00 à 18h30 – 2 rue Nationale 37150 Chisseaux ;
- En mairie de Cigogné, les lundi et mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, les jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le mercredi de 8h30 à 12h30 – Place de la Mairie 37310 Cigogné ;
- En mairie de Civray de Touraine, le lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le jeudi de de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 – 1 rue des Ecoles 37150 Civray de Touraine ;
- En mairie de Courçay, les mardi et jeudi de 13h30 à 17h45, les mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 – 6 rue du Commerce 37310 Courçay ;
- En mairie de la Croix en Touraine, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et le vendredi de 8h00 à 17h30 – 30 rue Nationale 37150 La Croix en Touraine ;
- En mairie de Dierre, du mardi au vendredi de 13h30 à 17h45 – 1400 rue de Chenonceaux 37150 Dierre ;
- En mairie d'Epeigné les Bois, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 – 2 rue Saint Vincent 37150 Epeigné les Bois ;
- En mairie de Francueil, du lundi au vendredi de 14h00 à 17h30 – Rue des Ecoles 37150 Francueil ;
- En mairie de Luzillé, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00 – 4 rue de la Mairie 37150 Luzillé ;
- En mairie de Saint Martin le Beau, du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 14h00 à 17h00, Place Marcel Habert 37270 Saint Martin le Beau ;
- En mairie de Sublaines, le mardi et le vendredi de 14h00 à 17h00 37150 Sublaines.

Le dossier d'enquête publique PLUi et les dossiers des Périmètres Délimités des Abords seront également consultables en version numérique, durant l'enquête publique, sur le site : <https://www.registredemat.fr/ccbvc-plui-pda>

Le public pourra aussi consulter le dossier sur un poste informatique, en accès libre et gratuit, à la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher aux jours et heures habituels d'ouvertures.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le public pourra transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur les registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête, au siège de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher, à la mairie d'Athée sur Cher, à la mairie de Bléré, à la mairie de Céré la Ronde, à la mairie de Chenonceaux, à la mairie de Chisseaux, à la mairie de Cigogné, à la mairie de Civray de Touraine, à la mairie de Courçay, à la mairie de La Croix en Touraine, à la mairie de Dierre, à la mairie d'Epeigné les Bois, à la mairie de Francueil, à la mairie de Luzillé, à la mairie de Saint Martin le Beau et à la mairie de Sublaines ;
- Par courrier adressé à Monsieur le Président de la Commission d'enquête au siège de la Communauté de communes Bléré-Val de Cher 39 rue Gambetta 37150 Bléré ;
- Oralement aux lieux, jours et heures de permanence de la commission d'enquête indiqués ci-dessous ;
- Sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/ccbvc-plui-pda>

Les observations et propositions du public reçues par la commission d'enquête seront consultables au siège de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher et sur le site <https://www.registredemat.fr/ccbvc-plui-pda>

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations dans le cadre des permanences définies ci-après :

- ATHEE SUR CHER – mairie 9 Chemin des Dames : le lundi 29 mars 2021 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 29 avril 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- BLERE – mairie 35 rue de Loches : le jeudi 1^{er} avril 2021 de 14h00 à 17h00 et le lundi 19 avril 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- CERE LA RONDE – mairie 5 rue Rabelais : le samedi 10 avril 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- CHENONCEAUX – mairie 1 place de la mairie : le vendredi 2 avril 2021 de 9h30 à 12h30 ;
- CHISSEAUX – mairie 2 rue Nationale : le mercredi 14 avril 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- CIGOGNE – mairie place de la mairie : le lundi 29 mars 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- CIVRAY DE TOURAINNE – mairie 1 rue des Ecoles : le jeudi 8 avril 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- COURCAY – mairie 6 rue du Commerce : le mercredi 28 avril 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- LA CROIX EN TOURAINNE – mairie 30 rue Nationale : le vendredi 2 avril 2021 de 14h00 à 17h00 et le mardi 20 avril 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- DIERRE – mairie 1400 rue de Chenonceaux : le mercredi 28 avril 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- EPEIGNE LES BOIS –mairie 2 rue Saint Vincent : le jeudi 8 avril 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- FRANCUAIL – mairie rue des Ecoles : le mardi 20 avril 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- LUZILLE – mairie 4 rue de la mairie : le lundi 19 avril 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- SAINT MARTIN LE BEAU – Mairie place Marcel Habert : le mardi 30 mars 2021 de 9h00 à 12h00 et le samedi 17 avril 2021 de 09h00 à 12h00 ;
- SUBLAINES – mairie 2 rue du 8 Mai 1945 : le mardi 30 mars 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- COMMUNAUTE DE COMMUNES BLERE-VAL DE CHER – 39 rue Gambetta : le lundi 29 mars 2021 de 9h00 à 17h00, le mardi 6 avril 2021 de 9h00 à 17h00, le mercredi 14 avril 2021 de 9h00 à 17h00, le jeudi 22 avril 2021 de 9h00 à 17h00 et le jeudi 29 avril 2021 de 9h00 à 17h00.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport et des conclusions : Au siège de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher ; Par voie dématérialisée sur le site : <https://www.registredemat.fr/ccbvc-plui-pda> et à la Préfecture d'Indre-et-Loire.

À l'issue de l'enquête publique unique, le conseil communautaire de la Communauté de communes Bléré-Val de Cher se prononcera sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et sur les projets de Périmètres Délimités des Abords, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

Les informations relatives au PLUi peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher, 39 rue Gambetta – 37150 BLERE (tel : 02.47.23.58.63, courriel: urbanisme@cc-blere-valdecher.fr).

Les informations relatives aux PDA peuvent être demandées auprès de Mme Elodie ROLAND (Architecte des Bâtiments de France), UDAP 36 rue de Clocheville – 37000 TOURS (tel : 02.47.31.03.03, courriel: udap.indre-et-loire@culture.gouv.fr)

Mesures liées à la COVID19 : respect de la distanciation sociale, gel hydroalcoolique à disposition, port du masque obligatoire, chaque administré devra se munir de son stylo s'il souhaite apporter des remarques au registre.